



SERVICE DE PRESSE

Palais de l'Élysée, le mercredi 21 juin 2023

COMMUNIQUÉ

A l'occasion de la 41^e édition de la Fête de la Musique, le Président de la République a invité à se produire au Palais de l'Élysée plusieurs artistes français et internationaux, mettant à l'honneur aussi bien le jazz, pour la première fois à l'Élysée, que la chanson française ou les musiques actuelles.

En ouverture à ce concert, le Chef de l'Etat a réaffirmé sa confiance dans la capacité de la France, grande nation musicale, à s'affirmer comme l'un des principaux acteurs mondiaux dans ce secteur en 2030.

Il a rappelé que depuis 2017, la filière musicale s'est structurée sous l'impulsion des pouvoirs publics ; la création en 2020, au terme de plusieurs années de travaux préparatoires, du Centre national de la musique, maison commune où se retrouvent tous les genres musicaux et toutes les esthétiques, a constitué une étape importante de ce processus. Grâce à cette création, l'Etat a pu notamment préserver la filière des effets de la crise sanitaire dans des conditions très supérieures à celles de la quasi-totalité des pays comparables.

La situation de la filière ne cesse cependant d'évoluer, du fait de la place prise par les plateformes numériques dans la diffusion de la musique. Face à la croissance de leur activité, il importe de préserver la souveraineté culturelle française, au travers notamment de la préservation d'une riche diversité d'expressions et de talents, ainsi que les conditions d'une juste rémunération des artistes et des créateurs. Il faut aussi aider les acteurs français de la filière dans leurs efforts sur l'innovation et l'exportation.

Ces nouvelles ambitions exigent de nouveaux moyens. Le Président de la République a donc demandé à Mme Rima ABDUL-MALAK, ministre de la Culture, de réunir sans délai l'ensemble des acteurs de la filière, afin de les inviter à déterminer ensemble, de manière

responsable et solidaire, de nouvelles sources de financement internes à la filière tout en en préservant les grands équilibres économiques.

Faute d'un accord au 30 septembre 2023, le Gouvernement se réservera la possibilité de saisir le Parlement d'une contribution obligatoire des plateformes de streaming, du type de celles proposées par le sénateur Julien BARGETON dans le rapport qu'il a remis au mois d'avril dernier.

Le Président de la République souhaite en outre que la France porte au niveau européen la poursuite des avancées obtenues sur la rémunération des artistes par les plateformes de streaming.